



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hypertension artérielle

Question écrite n° 12126

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet des inhibiteurs calciques qui augmenteraient le risque de suicide chez les patients. Ces inhibiteurs utilisés dans le traitement de l'hypertension artérielle et de l'angine de poitrine ont pour propriété d'abaisser la pression artérielle. Ce médicament était déjà au coeur d'une controverse en 1996 puisqu'il était établi que ces inhibiteurs calciques augmentaient la fréquence des cancers chez les personnes âgées traitées avec ce médicament. Or, une étude publiée par le British Medical Journal le 7 mars 1998 conclut que le risque de suicide est de 5,4 fois supérieur chez les patients traités par ces inhibiteurs calciques plutôt que d'autres antihypertenseurs. Il lui demande quelles suites il entend donner à cette étude.

Texte de la réponse

Les antagonistes calciques sont utilisés depuis de nombreuses années, dans l'Union européenne, dans le traitement de l'hypertension artérielle et de l'insuffisance coronaire. L'article extrait de la revue British Medical Journal du 7 mars 1998 évoque l'existence d'une relation causale entre le risque de suicide et l'utilisation des antagonistes calciques. Cependant, l'Agence du médicament a considéré, après évaluation des études citées, que celles-ci, notamment en raison de leurs faiblesses méthodologiques, ne permettaient nullement d'établir une telle relation de cause à effet. Le groupe de travail de pharmacovigilance de l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments a émis un avis similaire. Il convient en outre d'ajouter que les résultats de ces études n'ont été ni confortés par des données publiées à ce jour, ni notifiées au système national de pharmacovigilance ; aussi l'augmentation du risque suicidaire par les antagonistes calciques ne constitue-t-elle qu'une hypothèse qui nécessiterait des investigations complémentaires. Les données scientifiques actuellement disponibles ne modifiant pas le rapport bénéfice/risque de ces médicaments, leur intérêt thérapeutique reste évident. Enfin, il convient de préciser que le lien de causalité entre l'augmentation de la fréquence des cancers et la prise d'antagonistes calciques n'a pas non plus été démontré ; le rapport bénéfice/risque de ces médicaments demeure en conséquence inchangé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12126

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1597

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2109